M. Georges Petit retraça tout d'abord l'historique de la fondation de la Maternité mutualiste, la création des consultations de nourrissons, des consultations prénatales, etc.

Il exposa ensuite les conditions requises pour être admis à la clinique, qui sont les suivantes : Toute femme membre d'une société de secours mutuels ou épouse d'un mutualiste, même si la société n'est pas affiliée à l'Union départementale est soignée à la clinique dans les conditions suivantes : Séjour de 10 jours dans une salle commune, 500 fr. ; séjour de 10 jours dans une chambre particulière, 700 fr., plus les frais de médecin, car à la clinique mutualiste, le libre choix du médecin est de rigueur.

M. Georges Petit fit ensuite l'éloge du professeur Paucot, médecin-chef de la clinique de Mme Akimoff, infirmière en chef et de tout le personnel qui est d'un dévouement et d'une compétence à toute épreuve.

Ce fut ensuite la visite de l'établissement. Au rez-de-chaussée, se trouvent les bureaux administratifs et les salles des consultations prénatales et de nourrissons. Au premier étage, les chambres communes et particulières destinées aux malades, les chambres destinées aux infectées, la pharmacie. Au deuxième étage, des chambres de malades, les salles d'opération, la salle de radiographie. Au troisième, les chambres d'infirmières, le bureau du médecin-chef. Au quatrième les cuisines, etc.

Le tout muni d'un matériel ultra-moderne et présentant toutes garanties pour les malades.

Terminons en citant le coût d'un accouchement d'une femme faisant partie de la Mutualité maternelle et inscrite aux Assurances sociales. La caisse des Assurances verse 272 francs, la Mutualité 180 francs, la somme demandée par la clinique s'élevant à 500 francs, il résulte que la famille de la future maman n'a à verser que 48 francs.

C'est vraiment un beau résultat dont il faut féliciter l'Union départementale des sociétés de secours mutuels. — G. M.

COUR D'APPEL DE DOUAI

SPECIALISTES DU VOL / HENIN-LIETARD

Charles Grenelle et son ami Mathie ont dérobé à *Hénin-Lietard*, en plusieurs fois, du linge, des bicyclettes, des outils, etc.

Le Tribunal de Béthune les a condamnés Grenelle à un an de prison et à la relégation ; Mathis, à six mois de la même peine.

Après plaidoirie de Me Schmidt, la *Cour confirme la condamnation de Mathis et elle élève à dix-huit mois de prison celle infligée à Grenelle, pour qui la relégation est maintenue.*

UN ACQUITTEMENT

Paul Kostulak, mineur polonais a été condamné par le Tribunal d'*Arras* à 50 francs d'amende et à 200 francs de dommages-intérêts pour bris de clôture.

La Cour réforme le jugement de première instance ; elle acquitte le prévenu et condamne la partie civile aux dépens.

LA COLERE DU NEGRE

Après avoir été mis à la porte d'un estaminet d'*Escaudain*, le nègre Brahim ben Abdallah, mineur, se prit de querelle, vers une heure du matin, avec un de ses camarades, sur lequel en fin de compte il tira plusieurs coups de revolver.

Poursuivi à Valenciennes pour coups et blessures, port d'arme prohibée et infraction à la loi sur les étrangers, Brahim a été condamné à trois mois et 100 francs d'amende.

En appel, la *Cour élève à six mois de prison la condamnation prononcée par le Tribunal de Valenciennes, mais elle supprime l'amende.*

LA CHASSE DEFENDUE A ESCAUTPONT

Pour avoir chassé sans permis, Gaston Mascart, d'Escautpont, a été condamné par le Tribunal, à 100 francs d'amende et à 500 francs d'amende fiscale.

La Cour réduit à 50 francs le taux de l'amende pénale et à 166 fr. 66 celui de l'amende fiscale.

UN CAMBRIOLEUR POLONAIS

Le sujet polonais Max Mazur, doublait sa profession d'ouvrier mineur de celle de cambrioleur. Mais dans cette dernière il n'eut guère de chance, une fois tout au moins.

Certaine nuit il avait rendu visite à la demeure de M. Dardenne, où il avait dérobé une bague.

Par malheur au retour de l'expédition, en sautant le mur du jardin, le malandrin tomba et se fractura un bras. Cet accident lui valut d'être arrêté sur place.

Le Tribunal correctionnel de *Lille* a condamné Mazur, pour le cambriolage, à six mois de prison.

En appel, le prévenu proteste de son innocence. Pour lui apprendre à dire la vérité, sans doute, la *Cour lui octroie treize mois de prison au lieu de six.*

PUBLICITE HABILE ET NON LOTERIE

M. Louis Vaucran possède à Lille deux magasins d'horlogerie, l'un à Fives, l'autre rue Léon Gambetta.

Une fois tous les quinze jours il avait accoutumé de gratifier les clients de cette journée, de lots tirés au sort.

La Chambre syndicale de la bijouterie et de l'horlogerie s'émut de la chose et intenta un procès au commerçant débrouillard.

Le Tribunal de Lille déboute la Chambre syndicale et acquitte M. Veucran.

Devant la Cour, Me Jardel, pour la plaignante, s'efforce de démontrer que le prévenu avait bien organisé une loterie prohibée.

Me Meigné, pour le commerçant, démontre que son client avait parfaitement le droit de sacrifier une partie de ses bénéfices un jour par quinzaine au profit de sa clientèle ; que ce n'était point là une loterie, mais une publicité habile.

La Cour donne raison à Me Meigné en confirmant la décision des premiers juges.

ÉLECTIONS AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 1930 prévoit que les élections des membres élus du Comité départemental dont le mandat est renouvelable en 1931 auront lieu le 8 février 1931, à la mairie de la résidence des délégués électeurs qui seront convoqués individuellement par le Comité départemental.

Aux termes de l'article 8 de l'arrêté du 17 octobre 1930, les candidatures doivent être déclarées par lettre recommandée, quinze jours au moins avant le jour de l'élection au Comité départemental.

Les pièces justificatives à joindre aux déclarations sont les suivantes : Pour chaque candidat homme : 1. Une copie certifiée conforme de son titre de pension ; 2. Un extrait ayant moins de 3 mois de date, du casier judiciaire ; 3. Une copie certifiée conforme de la carte du combattant ou du certificat provisoire en tenant lieu.

Pour les femmes pensionnées de la guerre et les ascendants des militaires morts pour la France, pensionnés de la loi du 31 mars 1919, il sera produit une copie certifiée conforme du titre de pension, un extrait du casier judiciaire ayant moins de 3 mois de date et un certificat du maire attestant la nationalité française de la candidate ou du candidat.

Les maires des communes intéressées recevront en temps utile les instructions du Comité départemental en ce qui concerne les conditions dans lesquelles le scrutin doit avoir lieu.

APTITUDE AUX BOURSES

La session d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (3e, 4e, 5e et 6e séries) s'ouvrira le jeudi 16 avril 1931 pour les garçons et pour les filles.

Les inscriptions sont reçues à la Préfecture (1re Division, 3e Bureau) du 3 janvier au 14 mars inclusivement, pour les candidats et candidates élèves d'un établissement d'enseignement du département ou dont la famille réside dans le Nord.

L'AUDITION DE MM. FAVRE ET CHARMEIL PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Répondant à une question de M. Georges Mandel, M. Charmeil a déclaré qu'il était entré dans un conseil d'administration de société, mais qu'il avait donné sa démission de directeur au ministère du Commerce et qu'à la demande de MM. Flandin, Loucheur et Léon Meyer, il continuait à assurer provisoirement ces fonctions jusqu'au moment où un successeur lui serait désigné.

DE NOUVEAUX BONS A INITIALES DÉCOUVERTS A LA BANQUE OUSTRIC

La sous-commission, qui a continué vendredi, à la banque Oustric, ses investigations, a relevé les bons de caisse suivants, qu'elle a communiqués à la commission, samedi matin :

1° **S.E.D.I.F. (Société pour l'extension de l'industrie française), compte n° 21.447, bonification à M. A. O.S.M. (signé Oustric), de 19.750 fr., 1er décembre 1929 ;**

2° **Remis à Mme G. A., 250.000 fr., 6 novembre 1929 ;**

3° **Notre paiement suivant fiche, 11.800 fr., 24 décembre 1929 ;**

4° **Entreprise Générale Giraudon, réalisations introduites, compte 29.440, 1929, remis à M. P. S. B. V. T., 25.000 fr., 31 mai 1929 ;**

5° **Remis à B., 100.000 fr., 4 juin 1929 ;**

6° **Remis à P. Z., pour publicité, 75.000 fr., 6 janvier 1929 ;**

7° **Etablissement Maréchal, compte 292, notre paiement suivant vos instructions, 67.450 fr. 40, 31 décembre 1929.**

L'ASSASSIN DU MENDIANT D'HAUTMONT A SIGNÉ SON RECOURS EN GRACE

Nous avons annoncé que le condamné à mort Mohamed ben Brahim, l'assassin du mendiant Vergucht, à Hautmont, avait vu son pourvoi en Cassation rejeté.

Mohamed ben Brahim a reçu dernièrement la visite de son avocat, Me Butruille, de la Cour d'Appel de Douai, venu pour le réconforter et lui faire signer son recours en grâce. Saïd ben Mohamed passe la majeure partie de son temps à jouer aux dames avec ses gardiens. Il ne fume pas et ne sachant pas lire, il ne peut par suite profiter des livres qui se trouvent à la bibliothèque.

Il est à remarquer que si onze jurés sur douze ont signé le recours en grâce, il n'en est pas toujours tenu compte. Il est probable que Me Butruille sera convoqué sous peu en audience par le Président de la République. Si l'exécution doit avoir lieu, ce sera vraisemblablement dans la première quinzaine de février.

LA NAVIGATION ENTRAVÉE PAR LE BROUILLARD, DANS LE DÉTROIT

Un brouillard intense s'est abattu hier soir sur le détroit et rend la navigation difficile. Les navires de pêche ont jeté l'ancre au large du port de Boulogne. Le « Biarritz », paquebot de Folkestone, ayant à son bord 292 passagers, a été contraint lui aussi de jeter l'ancre en dehors de la rade. Par T. S. F., le capitaine a avisé les autorités du port qu'il attendait une éclaircie pour se risquer dans le chenal. En attendant, tous les rapides de Paris, de Bâle et de Marseille restent sous pression.

UN CHALUTIER A COULÉ A LA SUITE D'UNE COLLISION

Un radiotélégramme parvenu à Boulogne annonce que le chalutier « **Notre-Dame des Ardents** », du Portel, a été coulé vers 2 heures du matin au large de Boulogne, et **l'Alcyon** » qui se trouvait à proximité, a pu se porter au secours du bâtiment portelois et recueillir l'équipage composé d'une trentaine d'hommes.

De nouveaux messages parvenus à 16 heures à l'inscription maritime annoncent que « **L'Alcyon** » fait route vers Boulogne où il arrivera cette nuit.

« CHIQUÉ ? »

Suivant des informations parvenues de New-York, l'enlèvement par des bandits de Georges Carpentier et de Lita Grey aurait été simulé dans un but publicitaire, ces deux artistes devant se produire prochainement dans un théâtre New-Yorkais.

D'ailleurs, dans son rapport confidentiel, l'inspecteur chargé de l'affaire émet des doutes sérieux sur l'authenticité de l'agression.

UN TRAIN ENSEVELI PAR UN GLISSEMENT DE TERRAIN

170 PERSONNES AURAIENT PERI

On mande de Guyaquil à l' « Associated-Prêss » qu'un glissement de terrain a enseveli un train, dans la région d'Huigré. Il y aurait 170 morts.

LE CONFLIT MINIER DE LA RUHR

Le professeur Brahn, chargé d'arbitrer le conflit minier de la Ruhr, a prononcé hier après-midi sa sentence. Celle-ci prévoit une réduction de 6 % des salaires. Les patrons ont déclaré immédiatement ne pouvoir accepter cette sentence, les syndicats se prononceront demain.

LE LOCK-OUT TEXTILE DE BURNLEY

Le lock-out des Filatures de Coton de Burnley a commencé à midi. Cette mesure qui affecte 25.000 ouvriers est une réponse à la grève décidée par 4.000 tisserands qui refusent l'augmentation du nombre de métiers qu'ils ont à surveiller.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 11 Janvier 1931
Soleil : Lever à 7 h. 44 ; coucher à 16 h. 13.
Lune : Lever à 0 h. 09 ; coucher à 11 h. 11.
Aujourd'hui : Sainte-Hortense. Demain : Saint-Arcadius.

MSTEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 10 janvier 1931, à 18 heures :
Baromètre : 771 mil. 1 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 2 mil.
Thermomètre : Fronde : + 0.4 ; minima : — 3.4 ; maxima : + 0.4.
Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Sud Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui : froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps brumeux généralement couvert, très faibles et locales chutes de petite neige ou bruine, vent sd Nord-Est à 3 m. Température sans grand changement le jour, minimum en baisse de 1 à 2 degrés. Gelée.

LEGION D'HONNEUR. — Nous avons annoncé hier, la nomination de M. Desreumaux directeur des Contributions Directes du Pas-de-Calais à Boulogne-sur-Mer, comme Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Desreumaux est Lillois d'origine. A sa naissance son père, directeur de l'Octroi de Lille, habitait Canteleu. Le nouveau Chevalier de la Légion d'Honneur débuta dans l'Administration comme surnuméraire à Lille, puis fut nommé contrôleur à Saint-Pol et ensuite à Béthune. Pendant quinze années il resta inspecteur principal à Lille. De là il partit dans le Jura où il resta huit années à la direction départementale. Enfin, il arriva à Boulogne-sur-Mer le 1er décembre 1929.

— Sont nommés Chevalier de la Légion d'Honneur dans la promotion du ministère de l'Intérieur : **M. Bonnet, conseiller général du Cher, président du Conseil d'arrondissement d'Avesnes ; M. Goudemand, chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais ; M. Uecjani, commissaire divisionnaire à la brigade mobile de Lille ; M. Carpentier, capitaine au corps des sapeurs-pompiers de Cambrai.**

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 8-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Le dimanche à Roubaix

Musée Wacrts. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 12 h.
Musée des Beaux-Arts. — Place Chevreul, de 9 à 13 h.
Concert de Carillon. — De 11 h. 30 à 12 h.
Hippodrome-Théâtre. — Matinée et soirée : « Le Grand Mogol ».
Gaîté. — Cinéma, matinée et soirée ; dancing.
Universel Cinéma. — Rue Decrème, matinée et soirée.
Cinéma Noël. — Rue Jouffroy, matinée et soirée.
Cinéma Florimond. — Rue Bernard, matinée et soirée.
Royal Lelou. — Rue Lacroix, matinée et soirée.
Familia Palace. — Rue David d'Angers, matinée et soirée.
Appolo Palace. — Rue des Longues-Haies, matinée et soirée.
Luna Parc Ciné Dancing. — Rue Pierre-de-Roubaix. Matinée et soirée.
Au Fresnoy. — Skating - Cinéma - Dancing.
Hommage à la Mémoire du Maréchal Joffre. — Eglise Saint-Martin, à midi, messe de Requiem.
Fédération et Mutuelle des Combattants Belges. — Assemblée générale à 10 h., rue de la Gare, 126.
Syndicat des Employés de Tramways. — A la Maison des Tramways, boulevard de Strasbourg, fête en l'honneur des retraités. A midi : banquet ; à 17 h. 30 : fête de famille.
Pharmaciens de garde. — MM. Boulois, 13, rue de Monvaux ; Caeteker, 267, rue Jules-Guesde.

EST-CE LE PRODUIT D'UN VOL ?

En rentrant chez lui hier soir, à 19 h. 25, M. Henri Desmettre, 30 ans, demeurant rue de Croix, cour Castel, 2, eut l'attention attirée par une bicyclette déposée dans la cour. Il n'y attacha pas plus d'importance, supposant qu'elle appartenait à une personne venue rendre visite à un habitant de la cour. Un peu plus tard il s'aperçut que la machine était toujours au même endroit et se décida à se rendre au commissariat de police du 2e arrondissement, où il fit la déclaration de cette étrange découverte. La bécane porte une plaque au nom de Vital Wallet, demeurant à Croix. Elle a été déposée au poste de police de la rue des Arts où le propriétaire pourra la réclamer.

UN JEUNE HOMME MEURT SUBITEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Etant de passage Grande-Rue, hier matin, Clotaire Dolphens, 19 ans, demeurant 37, rue Christophe-Colomb s'affaissa subitement sur la chaussée. Tandis que quelqu'un faisait appel à M. le docteur Druesne, les témoins de la chute s'empressèrent près du jeune homme et tentèrent de le ranimer, mais en vain.

Le praticien ne put que constater le décès et fit transporter le corps au dépôt mortuaire de l'hôpital de la Fraternité.

Des parents de la victime, prévenus avec tous les ménagements possibles, se rendirent dans cet établissement où, mis en présence du cadavre, ils le reconnurent comme étant celui de leur fils. Ils déclarèrent que ce dernier était sujet à des crises d'urémie et que c'est très probablement au cours de l'une d'elles qu'il fut foudroyé.

La douleur des parents est inexprimable.

Les plus beaux PARDESSUS et COSTUMES sur MESURE à 290 francs.
FRANQUET, 111, rue de l'Epeule, ROUBAIX

L'ÉCLAIRAGE EST OBLIGATOIRE

Les usagers de la route n'ignorent pas qu'à la tombée de la nuit tout véhicule doit être muni de lanternes signalant sa présence sur la chaussée. Malgré cet ordre formel, les automobilistes ne tiennent pas à décharger trop vite leurs « accus » et, quand leurs voitures se trouvent à l'arrêt, ils ne jugent pas nécessaire d'allumer leurs phares.

C'est une grave erreur, car la police veille et sanctionne, à l'encontre de tout contrevenant. C'est ainsi que pour avoir laissé leur voiture en stationnement sans éclairage à l'avant et à l'arrière, Grande-Rue, au cours de la soirée d'hier, procès-verbal a été rédigé à le charge de MM. Albert P..., 40 ans, voyageur de commerce, rue des Vosges ; Jules K..., 38 ans, négociant, Grand-Rue ; Marcel P..., 29 ans, représentant, boulevard Victor-Hugo à Lille ; Pierre D..., 42 ans, assureur, rue de l'Union ; Eugène L..., 51 ans, décorateur, rue Pauvrée.

Notre Concours des Grandes Vedettes du Cinéma

GRETA GARBO

Concours des grandes **17** vedettes du cinéma

Découpez et conservez ce numéro d'ordre qui devra être collé à votre choix sur le Bulletin de réponse.

Réservé exclusivement à nos Lectrices et Lecteurs de la région de ROUBAIX-TOURCOING et villes environnantes.

2.027 prix valant plus de 100.000 fr., dont 40.850 fr. de prix à répartir entre les dix premiers gagnants : : : :

PREMIER PRIX. — **10.000 fr. en espèces.**

DEUXIEME PRIX. — **Une Salle à manger et une Chambre à coucher style moderne chêne massif avec sculptures dans la masse. Valeur : 7.500 fr.**

TROISIEME PRIX. — **Une motocyclette grand tourisme 4 CV., 350 cmc., 4 temps, 3 vitesses, équipement complet, éclairage et démarrage électrique. Valeur : 5.300 fr.**

Puis, une autre moto, des postes de T.S.F., un fusil de chasse, une machine à coudre, des bicyclettes, des bijoux et quantité de jolis objets joignant l'utile à l'agréable.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
ne dépose jamais dans la tasse.

MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE A LA GARE

Nous avons récemment annoncé qu'une manifestation de sympathie, avait eu lieu à la gare de Roubaix, en l'honneur de deux cheminots, MM. Marrant et Haeyaert, qui après

M. HAEYART — M. MARRANT

une longue carrière de droiture et de travail au service de la Compagnie, avaient fait valoir leurs droits à la retraite.

En réalité, c'est deux manifestations de sympathie, qu'il aurait fallu dire, chacun des deux fonctionnaires ayant eu la sienne.

Cette légère précision faite, nous sommes heureux de publier aujourd'hui la photographie des deux vétérans que nous avons trouvés, dans leur retraite, attendant les beaux jours, pour s'adonner aux joies du jardinage et de la pêche, délicats délassements qui leur procureront un repos qu'ils ont bien mérité.

Mesdames

Si vous voulez éviter bien des maladies de peau et autres plus graves, ne portez jamais de linge qui n'a pas bouilli, c'est-à-dire qui n'a pas été stérilisé, car les poisons rejetés par votre corps, sous forme de sueur, d'urine et de sang, etc., ne pourront être détruits par un simple savonnage ou nettoyage à sec : ils subsisteront et seront à nouveau en contact avec votre peau, qui les réabsorbera et en viciera votre sang et vos organes, voilà la source de bien des boutons, eczémes, et autres maladies de peau et aussi de maladies intimes bien plus graves, qui non plus n'ont pas d'autres origines.

Le linge blanc doit toujours être bouilli. Quant au linge de couleur qui ne peut supporter l'ébullition ni les désinfectants employés ordinairement comme le chlore, le permanganate, etc., ils devront simplement tremper toute une nuit par exemple dans de l'eau contenant une dose ou plus de BLANCO par 10 litres d'eau.

Le BLANCO employé à froid et sans autres produits ne fait jamais décolorer et n'attaque jamais les tissus les plus délicats. Comme il contient une quantité formidable d'oxygène, votre linge sera délaché, désinfecté, aseptisé d'une façon parfaite et vous pourrez le porter sans crainte, votre santé s'en trouvera bien.

L'HOMMAGE DES ANCIENS COMBATTANTS AU MARÉCHAL JOFFRE

Pour la bonne marche de la splendide cérémonie religieuse organisée par la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, en mémoire du Maréchal Joffre et qui aura lieu aujourd'hui à midi en l'Eglise Saint-Martin, le Comité organisateur demande aux anciens combattants qui se proposent de s'y rendre, de vouloir bien se présenter munis de la carte d'adhérent, quelque soit la Société à laquelle ils appartiennent, à partir de 11 h. 30 et avant 11 h. 50, la nef centrale leur étant réservée ; Il demande également aux Sociétés d'Anciens Combattants d'envoyer leurs drapeaux à la même heure.

L'excellente Maîtrise de Saint-Martin sous l'habile direction du Maître de Chapelle, M. Perimont, interprétera : Requiem et Kirie de Gigout ; Pie Jesu de Stradella, par M. Amand Lefebvre ; Ergo sum, de Gounod ; Libera, me de Samuel Rousseau ; In Paradisum de Gabriel Fauré. Les orgues seront tenues par M. Eugène Delporte.

L'allocution sera prononcée par M. le Chanoine Bègne, doyen de Saint-Martin, ancien combattant.

Son Eminence le Cardinal Liénard a délégué pour le représenter Mgr Jansoone qui présidera la cérémonie.

Le général Boquet, commandant la première région, sera à la tête des officiers et aura à côté de lui le général Bossu.

Toutes les autorités civiles et militaires de la ville seront présentes ou représentées.

JEAN
CHAPELIER SPECIALISTE, FABRICANT
21, Rue de Lannoy, ROUBAIX
possède le plus grand choix et vend le moins cher de la région. — Voyez ses prix et comparez

LE GALA DES SANS-FILISTES A L'HIPPODROME-THEATRE AU PROFIT DE L'ŒUVRE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Nos concitoyens auront la bonne fortune d'entendre, à ce concert, le célèbre ténor italien Nino Sint, de la Scala de Milan. Beaucoup apprécièrent déjà ce grand artiste lorsqu'il vint se faire entendre à Roubaix, en juillet 1928.

Ovationné au Grand Théâtre de Lyon où il « La salle debout fit une chaleureuse démonstration à l'artiste de grand avenir, qui a su faire revivre l'art du grand ténor italien Bonci » ; à l'Opéra de Monte-Carlo et dans les principales villes d'Europe où fait courant : « Au programme trois mélodies étant inscrites, il dut en chanter huit ; c'est tout dire...

Il a, après lui abondamment, d'autres titres de gloire :

Le premier en France, il participa à la réalisation de l'accompagnement à distance, en chantant à Amiens, le 15 novembre 1927, accompagné de Roubaix par Mme Buite-Carpentier. Cette expérience reproduite depuis, tant en France qu'à l'étranger, retrouvera difficilement le charme qu'y goûtèrent, à cette époque, les invités de Radio-Roubaix, qui, tout en voyant de leurs yeux la pianiste jouer, entendaient par T.S.F. le résultat musicalement parfait de l'ensemble.

Le public tiendra certainement à applaudir de nouveau ces artistes mercredi à l'Hippodrome-Théâtre, au gala des sans-filistes.

Cette soirée ne sera pas radiodiffusée, et la recette sera versée intégralement au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux.

La location se fait chez Jube, rue de la Gare ; prix des places : fauteuils, 15 fr. ; stalles : 12 fr. ; pourtours : 10 fr. ; premières galeries : 8 fr. ; deuxièmes galeries : 5 fr. ; (location et taxes en plus).

POUROUOI PAYER COMPTANT
quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couvertures Balatum, payables en 6, 9 et 12 mois chez Gervais LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX ? Ne pas confondre avec des maisons du crédit. — Discrétion.

LE BAL DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

La salle des fêtes de la rue de l'Hospice avait revêtu hier sa plus belle parure pour recevoir les jeunes gens qui prirent part au grand bal de nuit organisé au profit du timbre antituberculeux. Cette soirée de bienfaisance fut suivie par une jeunesse exubérante avide de danses et d'amusements. On fêta fort avant dans la nuit, heureux en s'amusant de venir en aide à ces déshérités de la nature.

Dans la salle on remarquait la présence de M. Kléber Sory, adjoint au maire, président du comité roubaisien du timbre antituberculeux, et des présidents ou directeurs des principales sociétés de notre ville, en particulier MM. Willem, de la Grande Harmonie ; Hellepette, de la Concilia ; Delahousse, Cottignies, de la Fanfare Delattre ; Debuigne, de la Concordia Harmonie, etc... et tout le personnel de la Mairie qui obligeamment avait accepté la mission de tenir les différents comptoirs. Nous voudrions citer les noms des généreux commerçants qui avaient eu le beau geste d'offrir leurs marchandises pour la vente au profit du timbre antituberculeux, mais cette liste est tellement longue...

Un orchestre composé des meilleurs musiciens de la ville excellemment dirigé par M. Leclercq produisit tour à tour fox-trott, tangos, valses, que les couples exécutèrent avec grâce.

En résumé gentille fête qui restera un bon souvenir à ceux qui participèrent et surtout qui permettra de venir en aide à beaucoup de malheureux.

TOUJOURS LA MÊME...
disent les ménagères en achetant leur Huile de Table des Chartreux.
TOUJOURS LA MÊME...
par sa finesse de goût et son action salutaire sur l'estomac.
TOUJOURS LA MÊME...
quant à la quantité garantie d'un litre par grande bouteille, et d'un demi-litre par petite bouteille.

CARNET

DEUIL. — Samedi, à 10 h. 15, ont eu lieu en l'église Saint-Martin, à Roubaix, au milieu d'une imposant assistance, les funérailles de Mme Jean Cavrois, née Marie-Emilie-Jeanne Lagache, décédée en son domicile, 54, boulevard de Paris, dans sa 63e année.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, à 10 heures, par le clergé de la paroisse Saint-Martin.

A l'issue du service religieux, le corps a été transporté au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

— Hier ont été célébrées à Roubaix, en l'église Saint-Martin, les obsèques de M. Pierre Lepers, chevalier de l'Ordre Saint-Sépulcre, décédé le 7 janvier, dans sa 72e année.

La levée du corps fut faite à 11 h., à la maison mortuaire, 53, boulevard de Paris, au milieu d'une nombreuse foule de parents et d'amis.

Après la cérémonie religieuse le corps du défunt fut conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

DEMENAGEMENTS, Wagons, Autos capitonnés, GARDE-MEUBLES, Maison H. DAEL, Vidangeur, rue Blanchemaille, 42, Rx. T. 34-60.

CONCERT DE CARILLON

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés aujourd'hui :

1. Noëls anciens et modernes ; 2. Vieilles chansons françaises ; a) Au bord du Rhône ; b) La chanson des Cigales ; c) Verse Margot ; 3. Menuet de Mozart ; 4. Ce que c'est que la France.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

FEDERATION ET MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Aujourd'hui, à 10 h., au siège, 126, rue de la Gare, assemblée générale concentrée avec la participation assurée de M. E. Mangon, secrétaire général de Bruxelles, qui sera une conférence très intéressante sur les revendications des combattants et prisonniers de guerre.

Le trésorier se tiendra à la disposition des membres à partir de 9 h. 30 pour le règlement des cotisations.

AUX AILES ROUBAISIENNES. — C'est le dimanche 25 janvier, à 10 h. 30, que se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Société « Les Ailes Roubaisiennes » dans une des salles de l'Automobile Club du Nord de la France (entrée par la rue du Curoir, mise gracieusement à la disposition du groupement. A l'ordre du jour figurent : allocution par M. Léon Deschapper, président ; lecture du rapport moral par M. Maurice Bouzin ; du rapport financier par M. Gustave Gérardi ; du rapport technique par M. Alphonse Vandewaele. Il sera ensuite procédé au renouvellement partiel des membres du bureau.

La saison d'hiver n'est évidemment pas propice aux manifestations aériennes ; toutefois le Comité n'a pas chômé depuis le début de la mauvaise saison ; ses réunions ont été tenues très régulièrement et à l'occasion de son assemblée générale, la Société est heureuse d'informer le public que les travaux d'aménagement du terrain de Flers se poursuivent activement ; le hangar dont l'édification est en voie d'achèvement permettra d'abriter trois avions, à ailes replicées, avec les premiers beaux jours, les manifestations aériennes démontreront la vitalité de la Société dont le nombre des membres ne cesse de s'accroître.

ASSOCIATION AMICALE INSTITUT TURGOT. — **Cercle 1er étage, 1, rue Pierre-Motte.** — Les cercleux sont avisés que c'est aujourd'hui dimanche 11 janvier, à 11 h., la réouverture de la seconde période salonnière du Cercle et que conformément à l'appel lancé par le Comité pour voir du « Bulletin Officiel de l'Association », tous nos camarades : actifs, honoraires, protecteurs, ainsi que les aimables Turgotines peuvent faire partie du Cercle sur simple présentation de leur carte et qu'à quel titre l'on appartienne à l'Association. La présence de tous, sera toujours inrgotinement appréciée.

COLONIE BELGE DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Aujourd'hui, de 10 h. à 12 h., le secrétaire sera à la disposition des membres, pour le renouvellement des cotisations et l'inscription des nouveaux membres.

Nos compatriotes sont instamment invités à venir nous soumettre leurs desideratas et leurs litiges, aujourd'hui à notre siège social, 126, rue de la Gare, Roubaix.

UNION DES MAITRES ARTISANS DE ROUBAIX-LANNOY ET LEURS CANTONS. — Aujourd'hui dimanche, de 10 h. à midi, permanence au siège, café Pandore, 26, rue Pauvrée ; adhésions, renseignements, renouvellement des cartes pour l'année 1931. Les membres sont priés de passer au siège le plus vite possible.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Aujourd'hui dimanche 11, réunion du Comité-Directeur au Foyer des Mutilés, rue de l'Espérance, 3, présence indispensable à 10 h. 15. Ordre du jour : bal du 7 février. Bibliothèque, de 11 à 12 heures.

DUCASSE A PIERROTS
FRITURE DE BELFORT
49, Boulevard de Belfort, ROUBAIX
—: CUISINE SOIGNÉE :—

ETAT CIVIL

Publications : René Lemaire, industriel, rue de Lille, 68, et Marguerite Motte, à Tourcoing ; Jean Wenselaere, manœuvre, boulevard de Beaurepaire, 82, et Stéphanie Soudani, soigneuse, boulevart Beaurpaire, 82.

Naissances : Henri Drieux, rue Decrème, cour Dubois, 2 ; Berthe Van Wassenhove, rue Lannes, 35 ; Jacques Leplat, rue Pierre-de-Roubaix, 212 ; Edouard Lepoutre, boulevard de Paris, 56.

Décès : Clémence Nys, épouse Eneman, 29 ans, rue des Longues-Haies, 92 ; Michel Van Wynsberghe, 2 ans, rue de Flandre, 134 ; Marie Lemoine, 50 ans, rue Limé, impasse Herchuelz, 11.

DEUIL

Mme WIBAUX-WATTINNE, M. Théo WIBAUX, Mlle Marthe WIBAUX, les familles WIBAUX et WATTINNE, ont la douleur de vous faire part de la mort de Monsieur

Théodore WIBAUX, âgé de 47 ans
et de ses deux fils :
André WIBAUX, âgé de 19 ans
et **Raymond WIBAUX**, âgé de 18 ans,
décédés accidentellement à Mont-Genèvre, le 3 janvier 1931. Les FUNERAILLES auront lieu en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 janvier, à dix heures et demie. Réunion à l'église à 10 h. 1/4.

L'inhumation sera faite au cimetière de Roubaix.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes, et de les remplacer par des prières.

En raison de l'absence de la famille, aucun faire-part n'a pu être envoyé, le présent avis en tient lieu.

(Briançon, le 10 janvier 1931). 4007

WATTRELOS

La journée du dimanche

Pharmacien de service : Mlle Rouyer, rue Pierre-Cattseu, 29.

— Etat Civil : de 10 h. à midi.

— Tir : à la Gauloise, de 9 h. 30 à 12 h. 30 ; à la Fraternelle des Combattants, de 9 h. 30 à 12 h. 30.

— Basket-Ball : Amicale du Centre, à 10 h., à l'école, équipe 1-A contre I.S.C.T.

— Combattants Républicains : permanence de 10 h. à midi, au siège, 27, rue Carnot.

— Assurances Sociales : permanence à la Maison du Peuple, 190, rue de Tourcoing, de 8 h. 30 à midi.

— Bibliothèque : à la Maison du Peuple, de 9 à 11 heures.

MEUBLEZ-VOUS AU FABRICANT
A LA MAISON EDOUARD
33, Rue Charles-Quint, WATTRELOS

UN DOUANIER ATTAQUE. — Le préposé des douanes Paul Acket, de la brigade de Roubaix (gauche), de service près du Château d'Or, ayant appris qu'un fraudeur s'enfuyait, le poursuivit et l'atteignait au sentier Vanhoutte, quand une dizaine de personnes se trouvant sur la frontière intervinrent et rouèrent le douanier de coups. Ayant pu saisir son revolver, il en menaça les belligérants, qui prirent la fuite sur la Belgique, avec le fraudeur.

Le douanier se fit soigner chez le docteur Broquet, qui constata des contusions à la face et sur le corps, qui nécessiteront un repos d'une dizaine de jours. — Une enquête est ouverte par la direction de la douane afin de découvrir les coupables.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Aux filatures Prouvost, Maria Goethals, 25 ans, soigneuse, 8, rue de Tourcoing, en tirant une barbe a eu le doigt pris dans les peignes, occasionnant plaie de l'index gauche, nécessitant une intervention chirurgicale ; six semaines de repos.

SORCELLERIE. — Une information ouverte par M. Brun, commissaire de police, contre la nommée Carlier Madeleine, femme Codron, trente et un ans, cartomancienne, domiciliée à Wattrelos, 26, rue de Moscou, pour manœuvres abortives, pratique de la cartomancie, etc., a été transmise au Parquet pour y donner la suite nécessaire.

ENCORE UN VELO DE VOLE. — Plainte a été déposée au commissariat de police par le sieur Vermeesclie François, 38 ans, cordonnier à Roubaix, rue de la Lainière, 23, qui a constaté la disparition de sa bicyclette, qu'il avait déposée momentanément, hier, vers 19 h., devant la façade du 190, rue Carnot. — M.